

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-185 du 13 Mai 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 9 Mai 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T :

Article 1er.- pour compter du 9 Mai 1986, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Mai 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Ampliatiions : PR 6 SA/CG/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAS-
MISPAT 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-